



REEE, CELI ou REER?

Démêlons vos options en matière d'épargne

Choisir le meilleur véhicule de placement pour votre épargne n'est pas toujours facile, puisqu'il y a de nombreuses caractéristiques à prendre en considération. Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou régime enregistré d'épargne-études (REEE) : quel régime est le mieux adapté à votre situation? Ce tableau comparatif vous aidera à y voir plus clair.

	REEE	REER	CELI
	Épargne pour les études des enfants	Revenu pour la retraite	Tout projet à court ou long terme
Subventions	 ¹ Jusqu'à 12 800 \$ par enfant au Québec		
Rendements à l'abri de l'impôt			
Possibilité de reporter les droits de cotisation inutilisés	 Partiellement	 Indéfiniment	 Indéfiniment
Cotisations déductibles d'impôt			
Plafond de cotisation	50 000 \$ par enfant à vie (peu importe le nombre de REEE)	18% du revenu par année	6 500 \$ par année en 2023
Traitement fiscal lors des retraits	Cotisations non imposables. Subventions et revenus imposables pour l'enfant.	100% imposables (sauf pour le RAP et le REEP)	Non imposables

¹. 30 % minimum, jusqu'à 12 800 \$ par enfant au Québec. SCEE : 20 à 40 % (selon le revenu net familial rajusté), montant maximum annuel de 600 \$ et montant maximum vie par bénéficiaire de 7 200 \$. IQEE : 10 à 20 % selon le revenu net familial rajusté, montant maximum annuel de 300 \$ et montant maximum à vie par bénéficiaire de 3 600 \$. BEC : peut atteindre 2 000 \$ par bénéficiaire, pour un enfant né après le 31 décembre 2003 et dont la famille est financièrement admissible. Certaines conditions s'appliquent. Consultez notre [prospectus](#).